



Le Slam est un moyen d'expression poétique et rythmique des pensées et des sentiments

Principe général du concours :

Depuis 5 ans la commune de Châteaurenard organise un *Concours de Slam* à but non lucratif, destiné à sensibiliser le public aux problématiques du Développement Durable.

Il se déroulera le vendredi 21 juin 2019 dans la cadre de la Fête de la Musique, à 18h30 au Théâtre Pécout. Le thème cette année « La nature en ville »

Catégories :

Catégorie 1 « juniors » moins de 12 ans,

Catégorie 2 « ados » de 12 à 16 ans,

Catégorie 3 « adultes » de 17 à 99 ans.

Sont exclus les professionnels du monde du spectacle.

Admissibilité et conditions de participation :

- ➔ Participation gratuite
- ➔ Inscription : le candidat devra déposer un texte de sa création (1 seul texte par candidat) accompagné, pour les mineurs, de l'autorisation parentale (à la fin de ce règlement) dûment remplie et signée par les parents.
- ➔ Si l'auteur n'est pas en mesure de déclamer le slam, il peut choisir un(e) interprète dont il devra déclarer le nom et déposer une autorisation parentale au nom de celui/celle-ci (pour les mineurs). Une inscription « Duo » sera alors établie.
Un récépissé d'inscription sera remis à chaque candidat.

Les textes seront déposés au plus tard le vendredi 3 mai 2019 avant 16h30 en Mairie, auprès du service Développement Durable.

Le Texte :

Le texte présenté devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- avoir un titre,
- être original,
- ne pas reprendre un texte connu existant,
- être écrit en langue française,
- ne pas contenir de propos racistes, xénophobes et/ou discriminants,
- d'une durée de présentation ne dépassant pas 3 minutes,
- être imprimé au recto d'une seule page,

au verso du document devront impérativement figurer SEULS ET DE FAÇON LISIBLE,

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">* Nom et Prénom du candidat* âge* N° de téléphone ou celui des parents* Durée d'interprétation sur scène (maximum 3 mn). |
|---|

Aucun autre élément ne devra être inscrit.

Sélection des candidats et déroulement du concours :

- A l'issue des inscriptions, les membres du jury sélectionneront les 10 meilleurs textes par catégorie, qui seront présentés sur scène le 21 juin.
- La liste des candidats retenus sera affichée en Mairie, publiée sur Facebook et sur le site de la commune www.chateaurenard.com
- Les candidats sélectionnés auront la possibilité de déclamer leur texte à capela ou en musique avec un morceau enregistré, ou bien accompagné d'un instrument.
- Les musiques choisies devront être déposées auprès du service développement durable en format MP3 au plus tard le vendredi 7 juin.

Constitution du Jury :

- l'adjointe au Développement Durable,
- 1 représentant de la Commission Extra Municipale du Développement Durable,
- 1 représentant du Conseil Municipal Jeunesse,
- la Présidente ou un représentant de l'association des commerçants « *Les vitrines de Chato* »,
- 1 représentant au moins d'un établissement scolaire de la commune,
- 1 représentant d'une association culturelle.

Évaluation des candidats sur scène :

Les candidats seront évalués sur l'originalité et la qualité du texte, son adéquation par rapport au thème et aux critères énoncés précédemment, la diction et la présence sur scène.

Les membres du Jury attribueront des appréciations à chacun de ces critères et une note globale. Pour les « Duos », le couple Auteur-Interprète sera évalué.

A l'issue des auditions, le jury annoncera le nom des gagnants après un temps de délibération et il sera procédé à la remise des lots.

3 gagnants par catégorie seront récompensés.

Les Lots :

Les lauréats se verront remettre des places de spectacles offertes par la Direction de la culture, des places de concerts par les Passagers Du Zinc et des livres offerts par l'association des commerçants « *Les vitrines de Chato* ».

Règles générales :

La participation à ce concours implique pleinement la parfaite connaissance et l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit :

- de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent, et sans justification.
- de disqualifier tout candidat ne répondant pas aux conditions de participation énumérées dans le présent règlement.
- d'exploiter les textes et les photos dans toutes les circonstances et sur tous les supports de presses qui lui conviendra.

La communication et les communiqués de presse seront assurés par les services de la Mairie uniquement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des textes.

Les textes de slam rédigés ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteur et de diffusion. Aucun texte ne sera renvoyé à son auteur.



AUTORISATION PARENTALE CANDIDATS MINEURS OBLIGATOIRE

Les candidats mineurs n'étant pas munis de la présente autorisation, ne pourront pas s'inscrire au concours

Je soussigné(e) : père / mère / tuteur ou représentant légal (rayer les mentions inutiles)

nom et prénom :-----,

adresse :-----

téléphone : -----,

déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement du « Concours de Slam » organisé par la commune de Châteaurenard et autorise mon enfant à participer.

nom, prénom de l'enfant : -----

âge : -----

catégorie : 1 « Juniors » -12 ans (2008 et -)

signature du représentant légal :

2 « Ados » 12 à 16 ans (2007 à 2001)

3 « Adultes » 17 ans et + (2002 et +)

Pour les inscriptions « DUO » les candidats se présenteront ensemble avec leur attestation

Cadre réservé à l'administration

INSCRIPTION

le2019

Signature et cachet :